



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

piétons

Question écrite n° 73423

Texte de la question

Les infractions commises par des automobilistes envers des piétons, notamment sur les passages protégés, sont nombreuses. Non-respect de la priorité des piétons, mais parfois aussi accélération et usage de l'avertisseur sonore pour dissuader les piétons de traverser sont des procédés que certains chauffards n'hésitent pas à utiliser fréquemment, mettant ainsi souvent en danger la vie des piétons. Le nombre d'accidents dont sont victimes les piétons sans que leur responsabilité soit engagée en est hélas la preuve. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur quelles sont les instructions qui sont données en la matière aux policiers et aux gendarmes et quelles sont les sanctions qui sont effectivement prononcées à l'encontre des automobilistes peu respectueux de cette réglementation et d'autrui.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73423

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1049